

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE
LUNDI LE 6 NOVEMBRE À 20H00
ORDRE DU JOUR**

Dépôt du registre public des déclarations concernant la loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux en matière municipale.

Dépôt selon la loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

La directrice générale dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2023, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
5. Transmission au Ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux et des documents connexes ayant trait au plan d'intervention, engagement de la Municipalité et demande de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années (2019 à 2023).
6. Adoption du règlement n°2023-332 modifiant le règlement n°2016-295 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
7. Autorisation au Club Alton pour un droit de passage sur différentes rues saison 2023-2024.
8. Établissement du calendrier 2024 pour les séances ordinaires du conseil municipal.
9. Désignations pour agir à titre de maire suppléant année 2023-2024.
10. Remboursement aux associations ou regroupements de propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.
11. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Corporation de transport adapté de Mékinac, renouvellement de l'adhésion et du mandat accordé à ladite corporation.
12. Renouvellement des assurances générales auprès de la FQM mandataire de fonds d'assurance des municipalités du Québec et de la quote-part à verser par notre municipalité.
13. Remerciements au Service incendie pour la sécurité des enfants à l'Halloween.
14. Entériner le paiement du 2^e versement de la somme payable par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.
15. Entériner le 2^e versement de la demande d'aide financière par Usinage R Sauvé pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise manufacturière et de services à Saint-Adelphe.
16. Soutien à l'événement Intermède musical rural organisé par la Boîte interculturelle le 28 juin 2024.
17. Entériner le rendez-vous de la biodiversité en Mauricie du 19 octobre dernier.
18. Appui à la Boîte Interculturelle pour son projet « Mélange agricole ».
19. Lettre de soutien à la Boîte Interculturelle pour RÉMIRI.
20. Décision concernant les soumissions pour le projet MSAD-001 – Réfection de cinq ponceaux.
21. Mandat à Servitech pour le renouvellement du rôle d'évaluation foncière.
22. Déclaration d'appui au Plan nature 2030.
23. Don à la Fondation du Foyer de Ste-Thècle inc, dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers.

24. Appui au centre des Loisirs de Saint-Adelphe pour sa demande d'aide financière au Fonds Région Ruralité volet 2 de la MRC de Mékinac.
25. Changement de signataires pour les comptes auprès de Desjardins Entreprises Mauricie.
26. Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
27. Demande de soutien financier à la MRC Mékinac dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 2 pour la parade de Noël dans la municipalité.
28. Demande de soutien financier à la MRC Mékinac dans le cadre du Fonds régions FRR volet 4 pour le projet « Parc Riverain » dans la municipalité de Saint-Adelphe.
29. Don à la Fondation québécoise du cancer.
30. VARIA :
 - a) _____
 - b) _____
31. Période de questions
32. Levée de l'assemblée

Caroline Moreau

Caroline Moreau, directrice générale

6 novembre 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le sixième jour de novembre de l'an 2023, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville (salle de la Fadoq).

Étaient présents Messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski, Claude Thiffault et madame la conseillère Suzanne Tessier siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée : monsieur le conseiller Normand Cossette

8 contribuables assistent à la rencontre

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h.

2023-11-208

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

2023-11-209

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale Caroline Moreau. **Adopté**

2023-11-210

Approbation des comptes

17999 Paul Labranche (déplacements)	84,24
18000 François Douvelle (CCU)	25,00
18001 Sylvain Gagnon (CCU)	25,00
18002 André Gagnon (castor)	50,00
18003 Gérard Gagnon (CCU)	25,00
18004 Gilles Roberge (CCU)	25,00
18005 Sureté du Québec 2 ^e versement	51 172,00
18006 Usinage R. Sauvé 2 ^e verse. Nouvelle entreprise	3 000,00
18007 Christine Jugan (frais déplacement)	630,92
18008 Lucie Durocher (entretien ménager)	2 250,00
18009 Alimentation B.G.	760,74
18010 A.Q.D.R. Mékinac	135,00
18011 Batterie Mauricie	288,07
18012 Boulangerie Germain	179,14
18013 annulé	0
18014 Service Cité Propre	3 301,05
18015 Annulé	0
18016 La Coop Novago	969,85
18017 Garage Serge Carpentier	93,99
18018 Daniel Durocher inc.	2 710,65
18019 Annulé	0
18020 Enerco Groupe-Conseil inc.	7 325,74
18021 Enseignes St-Syr & Fils inc.	229,95
18022 Eurofins Environex	585,23
18023 Formules municipales	340,56
18024 Fournitures Denis	10 330,35
18025 Fédération Québécoise des municipalités	34 996,63
18026 GRH Services Conseils	23 898,99
18027 Annulé	0
18028 Paul Labranche (déplacements)	55,12
18029 Librairie L'exedre inc.	236,93
18030 Annulé	0
18031 Luc Genest	276,19
18032 MGEF	1 733,25
18033 Caroline Moreau	52,27

18034 Oze Publicité	381,38
18035 Annulé	0
18036 Tremblay, Bois	574,88
18037 Buromobil St-Maurice inc.	174,57
18038 La coop Novago	346,92
18039 Electromega Ltée	45,99
18040 Garage Jean-Yves Déry	278,80
18041 Le Groupe A&A	796,54
18042 Librairie Poirier	236,93
18043 Location St-Tite inc.	319,63
18044 Roman Pokorski (frais déplacement)	163,28
18045 Suzanne Tessier (frais déplacement)	130,00

Frais fixes	81 300,46
Hydro-Québec	6 078,91
Visa	549,32
Telus	834,83

En conséquence :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Je, Caroline Moreau, soussignée directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'octobre 2023 au montant de **170 278,99\$** ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

- Ministère de la Sécurité publique : Partage des coordonnées des organisations municipales de sécurité civile, aux partenaires porteurs de missions en sécurité civile;
- Ministère de la Sécurité publique : Sanction du projet de loi no 14 – Des changements dès maintenant à la Loi sur la sécurité incendie;
- Ministère des transports et de la Mobilité durable : Appel de projets relatifs aux transports actifs;
- Ministère des transports et de la Mobilité durable : Appel de projets – Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;
- Ministère des transports et de la Mobilité durable : Nouvel appel de projets pour VÉLOGE III 16 octobre au 15 décembre 2023;
- Ministère des transports et de la Mobilité durable : Nouvel appel de projets pour TAPU du 16 novembre 2023 au 12 janvier 2024;
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec : Rappel- Modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec : Plus de 1,2 M\$ pour rendre la MRC de Mékinac encore plus attrayante;
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec : Important – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- Ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire : Prix hommage bénévolat – Québec édition 2024;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec : Demande de documents concernant le dossier 442984;
- Centre de services scolaires de l'Énergie : Consultation – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2024-2025 à 2026-2027;
- Energycycle : Invitation à l'inauguration du nouvel écocentre de Shawinigan le 8 novembre;
- Servitech : Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est facultative;
- Espace Muni : Invitation officielle au lancement de la communauté de pratique MAE le 24 novembre à Beloeil;
- UPA Mauricie : Soirée Gens de Terres et Saveurs 2024 – Et si l'entreprise agricole de l'année 2024 était sur votre territoire?
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes : Programmes de subventions des produits menstruels durables;
- Catherine Ferembach, Sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine : Lancement de l'appel de candidature du prix Égalit-Thérèse-Casgrain – 15^e édition;
- Développement Mauricie : Attractivité – Vos nouvelles du mois d'octobre!

- Le Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) : Lancement de l'Appel d'études conceptuelles (AEC) 2023-2024 sous le volet pancanadien;
- Environnement Mauricie : Invitation au rendez-vous de la biodiversité en Mauricie le 19 octobre 2023;
- CAPSA : Invitation au 13^e rendez-vous de l'eau le 29 novembre 2023 à Saint-Raymond;
- Fondation de la SSS de l'Énergie : Demande de soutien financier pour l'équipe santé de Shawinigan;
- Fondation québécoise du cancer : Demande de soutien financier;
- Fondation Philippe Laprise complètement TDAH: Demande de contribution financière;
- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie : Campagne de sensibilisation *Égalité des chances : renversons la tendance!*
- MRC Mékinac (Julie Bordeleau) : Non-renouvellement de l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la MRC Mékinac;
- MRC Mékinac (Nathalie Groleau) : Résultat des matières organiques de septembre 2023;
- MRC Mékinac (Nathalie Groleau) : Invitation à une rencontre en sécurité alimentaire le 24 octobre;
- MRC Mékinac (Nathalie Groleau) : Appui-demande CPTAQ du Club quad Mékinac (2011);
- MRC Mékinac (Julie Robillard) : Ouverture du mois de l'entrepreneuriat;
- MRC Mékinac (Julie Robillard) : Journée du 24 novembre pour le MAE (municipalité amie des enfants);
- SAMBBA : Demande de contribution financière pour l'année 2024;
- SPA Mauricie : Bilan des interventions au 30 septembre 2023;
- Chambre de commerce de Mékinac : Invitation au Gala Reconnaissance Desjardins 2023 le 17 novembre 2023;
- URLS (Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie) : Invitation à la rencontre des élus le 2 novembre à 16h à Saint-Tite;
- Société des Universitaires Association affiliée à l'Apa : Profonde gratitude pour notre soutien à la résistance des femmes iraniennes;
- Club de motoneige Alton inc. : Réception du formulaire de renouvellement des droits de passage des véhicules hors route;
- Centre des Loisirs de Saint-Adelphe : Invitation à participer à la parade de Noël 2023;
- Centre des Loisirs de Saint-Adelphe : Demande d'appui – fonds Région Ruralité volet 2 pour financer une partie de l'activité Parade de Noël 2023;
- La Boîte interculturelle : Demande de financement au montant de 500\$ pour l'Intermède musicale rurale qui aura lieu le 28 juin 2024 ainsi que demande pour la grande salle et matériel à titre gracieux;
- La Boîte interculturelle : Demande d'appui pour son projet « Mélange agricole »;
- La Boîte interculturelle : Demande d'une lettre de soutien pour RÉMIRI;
- Fadoq : Remerciements pour la redistribution du don de 200\$ des Amis de l'histoire;
- Beaudoin relations publiques : Offre de service pour de l'accompagnement en communication par Audrey Leblanc, conseillère en communication;
- Caap : Invitation à une conférence gratuite : L'éthique, quoi faire pour bien faire?
- TES (projet Mauricie): Invitation – Le Projet Mauricie, une initiative novatrice pour la transition énergétique du Québec;
- Nicole Lemay : Nouvelle remise dans le parc JMA Gouin;
- Les Fleurons du Québec : Dévoilement des résultats de la classification 2023 des Fleurons du Québec;

2023-11-211

Dépôt de la correspondance aux archives

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présenté par la directrice générale Caroline Moreau.

Adopté

2023-11-212

Transmission au Ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux et des documents connexes ayant trait au plan d'intervention, engagement de la Municipalité et demande de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années (2019 à 2023)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le*

cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et il est résolu :

Que la municipalité de St-Adelphe s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de St-Adelphe s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité de St-Adelphe approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n^o 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité de Saint-Adelphe atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n^o5 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles. **Adopté**

Règlement
2023-332

Adoption du règlement n°2023-332 modifiant le règlement n°2016-295 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

* Avec dispense de lecture

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2023 par monsieur le conseiller Claude Thiffault.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023.

ATTENDU l'Entente conclue avec le gouvernement du Québec sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013, qui prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU que cette mesure prendra la forme d'une taxe municipale ;

ATTENDU que l'Assemblée nationale a adopté, en juin 2008 (projet de loi no 82) et en juin 2009 (projet de loi no 45), les dispositions requises pour la mise en œuvre de cette mesure qui prévoit l'obligation pour toutes les municipalités locales d'imposer par règlement une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU que ces dispositions prévoient que les fournisseurs de services téléphoniques devront percevoir cette taxe et en remettre le produit au ministre du Revenu qui lui, remettra le produit de ladite taxe à l'organisme désigné par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour en assurer la répartition entre les municipalités ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Qu'il soit ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Règlement n° 2023-332 modifiant le règlement n°2016-295 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Que le règlement portant le numéro 2023-332 modifiant le règlement n°2016-295, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté par le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait intégralement partie comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 TITRE

L'article 2 du règlement n° 2016-295 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement portera le titre de « Règlement n°2023-332 modifiant le règlement n°2016-295, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ARTICLE 3 DÉFINITIONS

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

- 1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
- 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

ARTICLE 4 IMPOSITION

L'article 4 du règlement n° 2016-295 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 5 PAIEMENT DE LA TAXE

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour les fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire dans la partie 1 de la *gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre f-2.1, r. 14).

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

L'article 6 du règlement n° 2016-295 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté

2023-11-213

Autorisation au Club Alton pour un droit de passage sur différentes rues saison 2023-2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise un droit de passage au Club Alton pour le circuit de motoneiges sur son territoire, durant la saison hivernale 2023-2024 et approuve le tracé suivant :

Circulation autorisée :

- Sur la rue Principale, à la hauteur de la rue de la Chapelle jusqu'au pont Odile-Germain-Perron situé sur la rue du Moulin et ce, tant et aussi longtemps que la rivière Batiscan ne sera pas gelée; lorsqu'elle sera gelée, (les motoneigistes devront emprunter la rue de la Chapelle Est);
- Sur la rue Principale, de la rue Baillargeon jusqu'à la rue de la Chapelle Est.
- Sur la rue Baillargeon, du parc municipal jusqu'à la rue Principale
- Sur la rue Industrielle.
- Un passage à la traverse située au 681, rang St-Joseph.

Adopté

2023-11-214

Établissement du calendrier 2024 pour les séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le calendrier 2024 soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal qui se tiendront les lundis, sauf lors de congés fériés ou durant les vacances de la directrice générale et qui débuteront à 20h :

8 janvier	5 février	4 mars	2 avril (mardi)
6 mai	3 juin	2 juillet (mardi)	12 août
3 septembre (mardi)	7 octobre	4 novembre	2 décembre

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle de la FADOQ, à l'intérieur de l'hôtel de ville situé au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorier Caroline Moreau, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté

2023-11-215

Désignations pour agir à titre de maire suppléant année 2023-2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à la nomination des conseillers(ères) municipaux à titre de maire suppléant pour la fin d'année 2023 et pour l'année 2024, selon le calendrier suivant :

Denis Bordeleau : du 1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2023.

Roman Pokorski : du 1^{er} janvier 2024 au 28 février 2024.

Jean-Paul Lerat : du 1^{er} mars 2024 au 30 avril 2024.

Normand Cossette : du 1^{er} mai 2024 au 30 juin 2024.

Suzanne Tessier : du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024.

Claude Thiffault : du 1^{er} septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Adopté

2023-11-216

Remboursement aux associations ou regroupements de propriétaire ayant présenté une demande d'aide financière pour l'entretien des chemins privés

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-219 concernant l'adoption par la municipalité de St-Adelphe d'une politique visant à permettre aux associations ou regroupements de propriétaires, de se prévaloir des dispositions de l'article 70 de la Loi sur les Compétences municipales, de façon à obtenir une aide financière pour l'entretien des rues privées;

CONSIDÉRANT La base de calcul pour l'aide financière accordée équivaudra à **30%** du taux au kilomètre de l'année courante versé au contrat municipal de déneigement des chemins et ce, pour un maximum de **1 500\$ par année**;

CONSIDÉRANT que le remboursement porte sur la longueur du chemin privé entretenu par les propriétaires, soit en déneigement ou en travaux de voirie (ponceau, nettoyage, gravier, nivelage, drainage, etc.);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au remboursement d'une aide financière pour l'entretien des chemins privés situés aux endroits suivants:

Association du Domaine des chutes du 1 (Personne morale autorisée)

Domaine Charest : Longueur du chemin : 0,9 km

Total des factures justificatives présentées: 5 645,27\$

Remboursement : 1 624,39 \$ X 0,9 km = 1 461,95\$

Bernard Gaudichon et Marie-Ève Bérubé (Personnes autorisées)

Domaine Manictou : Longueur du chemin : 0,9 km

Total des factures justificatives présentées: 4 576,01\$

Remboursement : 1 624,39\$ X 0,9 km = 1 461,95\$

Domaine de la Tranquillité : Johanne Gauthier (Personne autorisée)

Chemin dom. De la Tranquillité : Longueur du chemin 0,9 km

Total des factures justificatives présentées : 3 990,00\$

Remboursement : 1 624,39\$ X 0,9 km = 1 461,95\$

Proprios Chemin Mongrain : Jacques Martel, personne autorisée

Chemin Mongrain : Longueur du chemin : 1,1 km

Total des factures justificatives présentées : 2 548,69\$

Remboursement 1 624,39\$ X 1,1 km = 1 500,00 \$

Pour un grand total remboursé de **5 885,85 \$**

Adopté

2023-11-217

Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Corporation de transport adapté de Mékinac, renouvellement de l'adhésion et du mandat accordé à ladite corporation

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte les prévisions budgétaires 2024 de la Corporation de transport adapté de Mékinac au montant de 339 668\$ et renouvelle l'adhésion 2024 auprès de cette corporation pour une cotisation de 4 080,98\$.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Corporation de transport adapté de Mékinac pour organiser le service de transport adapté en 2024.

Adopté

2023-11-218 **Renouvellement des assurances générales auprès de la FQM mandataire de fonds d'assurance des municipalités du Québec et de la quote-part à verser par notre municipalité.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle ses assurances générales auprès de la FQM représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période s'échelonnant du 8 décembre 2023 au 8 décembre 2024, conformément au numéro de police MMQP-03-035015.19 au montant de 34 397,13\$, Accident cadre et dirigeants SRG 9428674-35015-2 au montant 381,50\$ et Accident bénévoles au montant de 218\$, le tout pour un grand total de 34 997,03\$ incluant les taxes.

Adopté

2023-11-219 **Remerciements au Service incendie pour la sécurité des enfants à l'Halloween**

CONSIDÉRANT que des pompiers du Service incendie de St-Adelphe ont assuré bénévolement la sécurité des enfants le soir de l'Halloween, à différents endroits stratégiques dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères remerciements au Service incendie de St-Adelphe pour le soutien technique et l'assistance offerte aux enfants le soir de l'Halloween, dans le but d'assurer leur sécurité dans les rues de la municipalité.

Que ces remerciements s'adressent aux pompiers suivants :

Mesdames Lina Mongrain, Stéphanie Boissinot et Messieurs Steve Delisle, Guy Douville, Jonathan Roberge, Jean-Felix Nolet.

Adopté

2023-11-220 **Entériner le paiement du 2^e versement de la somme payable par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le deuxième versement de 51 172\$ dû le 31 octobre 2023, représentant le montant restant de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec, pour l'année 2023.

Adopté

2023-11-221 **Entériner le 2^e versement de la demande d'aide financière par Usinage R Sauvé pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise manufacturière et de services à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016, une Politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité (résolution 2016-04-78) ;

CONSIDÉRANT que monsieur Sébastien Audy fait la demande pour et au nom d'Usinage Sauvé pour une demande d'aide financière à la susdite Municipalité afin d'aider à l'ouverture et au démarrage de ce commerce sur notre territoire, lequel est situé 194, rue du Moulin ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe a accordé une aide financière de 5 000\$ à Usinage R Sauvé pour aider au démarrage de ce commerce dans notre municipalité.

Qu'un premier versement de 2000 \$ représentant 40% a été fait le 6 décembre 2023.

Que le deuxième versement de l'aide a été versé le 10 octobre 2023 au montant de 3000 \$ représentant 60% de l'aide.

Adopté

2023-11-222

Soutien à l'événement Intermède musical rural organisé par la Boîte interculturelle le 28 juin 2024

CONSIDÉRANT que la Boîte interculturelle organise encore cette année un Intermède musical rural pour célébrer le multiculturalisme en région qui aurait lieu le 28 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la Boîte interculturelle a fait une demande monétaire de 500\$;

CONSIDÉRANT que la Boîte demande aussi un accès à titre gracieux de la grande salle avec ses tables et ses chaises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe fasse le prêt à titre gracieux de la grande salle de l'Hôtel de ville le 28 juin 2024 incluant le prêt de tables et de chaises (à noter que les tables et les chaises doivent rester dans la grande salle et ne peuvent pas aller à l'extérieur).

Adopté

2023-11-223

Entériner le rendez-vous de la biodiversité en Mauricie du 19 octobre dernier

CONSIDÉRANT qu'Environnement Mauricie organisait un rendez-vous de la biodiversité le 19 octobre dernier à Saint-Mathieu-du-Parc;

CONSIDÉRANT que l'invitation a été envoyée après la séance d'octobre et qu'il était pertinent qu'un membre du conseil y assiste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe a accepté que le conseiller monsieur Roman Pokorski, assiste au rendez-vous organisé par Environnement Mauricie sur la biodiversité à Saint-Mathieu-du-Parc le 19 octobre dernier au coût de 91,95\$ avec les taxes.

Adopté

2023-11-224

Appui à la Boîte Interculturelle pour son projet « Mélange agricole »

CONSIDÉRANT que la Boîte Interculturelle met en branle un nouveau projet nommé « Mélange agricole » qui allie agriculture et arts;

CONSIDÉRANT que la Boîte Interculturelle demande le soutien de la municipalité de Saint-Adelphe par le biais de prêt de salle (selon disponibilité) située à l'Hôtel de ville et aussi de diffusion sur nos réseaux d'information municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe offre son appui à la Boîte Interculturelle pour son projet « Mélange agricole » en prêtant à titre gracieux la salle de l'Hôtel de ville si disponible et en partageant les publicités de la Boîte sur les réseaux d'information municipaux.

Adopté

2023-11-225

Lettre de soutien à la Boîte Interculturelle pour RÉMIRI

CONSIDÉRANT que la Boîte Interculturelle désire adhérer au Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec;

CONSIDÉRANT que la Boîte Interculturelle a déjà démontré son engagement envers la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe soutien la Boîte Interculturelle pour que celle-ci puisse rejoindre le réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (RÉMIRI).

Adopté

2023-11-226

Refus de toutes les soumissions reçues pour le projet MSAD-001 – Réfection de cinq ponceaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions pour la réfection de cinq ponceaux dans la municipalité de Saint-Adelphe, soit sur la rue du Moulin, au rang Saint-Joseph et au rang Price;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait paraître le bordereau de soumission MSAD-001 sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 20 octobre 2023 à 11h02;

CONSIDÉRANT que cinq entreprises ont déposé des soumissions dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe refuse toutes les soumissions reçues pour les réfections des cinq ponceaux sous le numéro MSAD-001.

Adopté

2023-11-227

Mandat à Servitech pour le renouvellement du rôle d'évaluation foncière

CONSIDÉRANT que la firme Servitech a procédé à l'examen des rôles d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que l'équilibrage du rôle est facultatif;

CONSIDÉRANT que l'équilibration d'un rôle d'évaluation consiste à réviser la valeur de toutes les propriétés d'un territoire à partir d'indications provenant des immeubles vendus;

CONSIDÉRANT que la firme Servitech, après leur analyse recommande à la municipalité de Saint-Adelphe de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026 et 2027.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe accepte de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026 et 2027 et ce, afin de permettre un redressement des valeurs au rôle et favoriser le maintien de l'équité fiscale.

Adopté

2023-11-228

Déclaration d'appui au Plan nature 2030

ATTENDU que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU que la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité ([Engagement de Montréal](#)) ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un [Plan nature 2030](#) qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société ;

ATTENDU que la Table des élus de la Mauricie, après consultations avec le milieu, a fixé parmi les priorités régionales de développement celle de *Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement* dont l'un des objectifs est de *protéger et conserver la biodiversité et les milieux naturels* ;

ATTENDU que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Mauricie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Adelphe mettra les efforts nécessaires pour s'assurer d'un bon maintien d'habitats de qualité pour la faune et la protection des habitats fauniques;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Roman Pokorski

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Saint-Adelphe appuie l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et s'engage à participer à la mise en œuvre du Plan nature 2030.

Adopté

2023-11-229

Don à la Fondation du Foyer de Ste-Thècle inc, dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers

CONSIDÉRANT qu'il arrive que des citoyens/ennes de Saint-Adelphe deviennent, dans différentes situations qui affectent le cours de leur vie, dû à la maladie ou à la vieillesse, des usagers du Foyer de Sainte-Thècle (Centre Hospitalier Soins de Longue Durée);

CONSIDÉRANT la demande d'un don présentée par la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc. pour l'achat d'équipements ou le réaménagement d'espaces physiques, afin d'en faire un milieu de vie plus agréable pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un don au montant de 100\$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.

Adopté

2023-11-230

Appui au centre des Loisirs de Saint-Adelphe pour sa demande d'aide financière au Fonds Région Ruralité volet 2 de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs de Saint-Adelphe a déposé à la MRC de Mékinac son projet parade de Noël et demande une aide financière au Fonds Région Ruralité volet 2;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe appuie le projet du Centre des Loisirs de Saint-Adelphe en ce qui a trait à une demande d'aide financière au montant de 1000\$ déposée à la MRC au Fonds Région Ruralité volet 2.

Adopté

2023-11-231

Changement de signataires pour les comptes auprès de Desjardins Entreprises Mauricie

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Daniel Bacon le 30 mars dernier;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Caroline Moreau à titre de directrice générale le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Mélanie Trépanier à titre d'adjointe à la direction en mars 2022;

CONSIDÉRANT que depuis novembre 2021 un nouveau conseil a été nommé;

CONSIDÉRANT que suite à une élection partielle en mars 2023 un nouveau conseiller a été élu au siège numéro 3;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe demande à Desjardins Affaires Mauricie de faire le retrait des conseillers suivants comme signataires du compte de la municipalité de Saint-Adelphe:

Madame Bernita Tétrault, Messieurs Denis Savard, Mario Montambault et Léon Gagnon, anciens conseillers;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe demande à Desjardins Affaires Mauricie de faire l'ajout des conseillers suivants comme signataires au compte de la municipalité de Saint-Adelphe :

Madame Mélanie Trépanier (adjoindé à la direction), Messieurs Denis Bordeleau, Roman Pokorski, Normand Cossette et Jean-Paul Lerat conseillers.

Que le conseil de la municipalité demande de procéder dans les plus brefs délais aux modifications demandées par le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2023-11-232

Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyée par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les dépenses d'un montant de 40 451\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2023-11-233

Demande de soutien financier à la MRC Mékinac dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 2 (MAE) pour la parade de Noël dans la municipalité

CONSIDÉRANT qu'une parade de Noël aura lieu dans les rues de la municipalité de Saint-Adelphe le 16 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que l'événement qui en est à sa troisième année consécutive a toujours remporté un franc succès auprès des petits comme des grands;

CONSIDÉRANT que la parade attire non pas seulement les Adelpiens mais aussi les habitants des paroisses voisines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe demande un soutien financier de 500\$ à la MRC Mékinac dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 2 (MAE) en lien avec MRC amie des enfants pour l’achat de surprises distribuées à tous les enfants lors de la parade de Noël et pour la participation de la municipalité de Saint-Adelphe à la réalisation d’un char allégorique pour cette parade.

Adopté

2023-11-234

Demande de soutien financier à la MRC Mékinac dans le cadre du Fonds régions FRR volet 4 pour le projet « Parc Riverain » dans la municipalité de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que le Fonds (FRR – volet 4) de la M.R.C.de Mékinac dispose d’une enveloppe budgétaire réservée pour soutenir des projets de vitalisation d’une municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité du projet « Parc Riverain » a présenté une demande de soutien financier en lien avec les axes citoyens et société ainsi que rétention dans le fonds FRR – Volet 4;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie le comité du projet « Parc Riverain » dans sa demande présentée à la M.R.C. de Mékinac, visant à obtenir une aide financière au montant de 277 777 \$ provenant du Fonds régions et ruralité – volet 4 (FRR).

Adopté

2023-11-235

Don à la Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer est le seul organisme au Québec à aider tous les Québécois qui font face au cancer;

CONSIDÉRANT qu’une demande de contribution financière a été demandée à la municipalité pour soutenir la Fondation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde une contribution de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer.

Adopté

2023-11-236

Levée de l’assemblée à 21h04

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Caroline Moreau, directrice générale
